

Parution : guide juridique sur la gestion du bruit dans les communes

Article créé le lundi 22 décembre 2003



Dans *La lutte contre le bruit*, ouvrage publié en 2002, Dominique Pipard et Jean-Pierre Gualazzi avaient réalisé un panorama transversal du dispositif législatif et réglementaire applicable à la plupart des sources de bruit. Dans ce nouvel ouvrage, nos spécialistes du « Droit du bruit » apportent aux élus de proximité une information juridique complète et à jour sur les outils mis à leur disposition pour bien gérer le bruit dans leur commune.

Le bruit est de plus en plus cité par les citoyens comme l'une de leurs préoccupations majeures. Placés « en première ligne », les responsables locaux sont confrontés à des problèmes juridiques à la fois plus fréquents et plus compliqués à gérer. Les sources de nuisances sonores sont variées : voisinage, activités, circulation... Les responsables communaux reçoivent de très nombreuses plaintes des citoyens et leur responsabilité est souvent engagée en cas d'inaction de leur part. Ce guide pratique est destiné à fournir aux autorités locales les premiers éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une politique globale de lutte contre le bruit comme d'actions sectorielles dans ce domaine. Comment agir en matière de prévention, de gestion et de police du bruit ? Quelles

sont les obligations actuelles des communes, leurs compétences et leurs outils dans le cadre législatif et réglementaire mis en place depuis la loi « bruit » du 31 décembre 1992 ? Quelles sont les obligations à venir, en particulier celles qui vont découler de la directive européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ? Quelles sont les actions existantes qui méritent d'être signalées ? A quelles aides, financières notamment, les communes peuvent-elles prétendre ?

Au sommaire

Pouvoirs et obligations des communes : responsabilité ; cadre juridique ; application pratique, pouvoirs de police du maire.

Partenaires des communes : Etat ; autres collectivités locales ; EPCI ; bureaux d'études et sociétés d'ingénierie acoustique ; CIDB.

Maîtrise du bruit : dans l'urbanisme et l'aménagement ; constructions publiques.

Bruits des activités et de voisinage : bruits domestiques ; chantiers, ICPE ; activités de plein air.

Bruits des transports et de la circulation : voirie, aéroports ; déplacements urbains ; deux-roues à moteur.

Contentieux du bruit : traitement des plaintes (médiation) ; annulation d'actes administratifs ; responsabilité administrative.

Dominique Pipard est intervenante dans de nombreux organismes publics et privés de formation (droit). Jean-Pierre Gualezzi, auteur du rapport et avis du Conseil économique et social *Le bruit dans la ville*, est membre du Conseil national du bruit, ancien membre de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires et vice-président du Centre d'information et de documentation sur le bruit.

Les communes et le bruit, Edition *Le Moniteur*, Collection *Les guides juridiques de la Gazette*, ISBN : 2281124320